

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Lundi, le 7 juin 2010

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Charles Weldon, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

Absent : Monsieur le maire Pierre Pelland.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Laval Perreault, maire suppléant.

Me Pierre Ménard, directeur général, et Mme Renée Rouleau, greffière, étaient présents à la séance.

Il y avait 30 personnes dans l'assistance.

2010-06-231

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le varia demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. EXAMEN ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 3 mai 2010

3.2 Séance extraordinaire du 7 mai 2010

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. GESTION FINANCIÈRE

5.1 Examen et approbation des comptes à payer du 1^{er} mai au 7 juin 2010

5.2 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02 pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2010

5.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01 pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2010

5.4 Résolution pour inscription de la Ville auprès de Revenu Québec pour fins de TPS : autorisation de signature de la trésorière

6. URBANISME

6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME:

6.1.1 Rapport comparatif mensuel mois de mai 2010 - permis de construction/ rénovation/réparation/transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines

6.1.2 Rapport comparatif mensuel - permis généraux et permis de lotissement

6.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE SPÉCIALE DU 28 AVRIL ET SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2010

6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME:

6.3.1 Demande de *DM2010-004* : 106, chemin Lassonde (marge arrière)

6.3.2 Demande de *PIIA2010-006* (retour) : 2, rue Pine (affichage)

6.3.3 Demande de *PIIA2010-015* : 1, rue Church (toiture)

6.3.4 Demande de *PIIA2010-016* : 33, rue Pleasant (revêtement)

du bâtiment extérieur)

6.3.5 Demande de *PIIA2010-017* : 81, rue Principale Nord (peinture du revêtement extérieur)

6.3.6 Demande de *PIIA2010-018* : 17 E, rue Principale Nord (affichage)

6.3.7 Demande de *PIIA2010-019* : 6, rue Pleasant (changer le revêtement du garage attaché au bâtiment principal, en cour arrière)

6.3.8 Demande d'avant-projet de lotissement : lots 1076, 1097, 1097-4, 1097-5 et 1097-6 (création de 14 lots et d'une rue)

6.4 RECOMMANDATION : EMBAUCHE DE M. JEAN-PIERRE DUFAULT

6.5 BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC - SECTEUR DE LA MONTAGNE : rapports nos 2010-12 et 2010-14 de M. Yani Authier, directeur de l'aménagement

6.6 Retiré

6.7 EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE : rapport no 2010-16 du directeur de l'aménagement

6.8 PROJET SUTTON - INNOVATION ROUTIÈRE REFCO INC. :

6.8.1 Résolution de la Ville requise pour la demande de délivrance d'un certificat d'autorisation du MDDEP

6.8.2 Entente entre Innovation routière Refcon inc. et la Ville

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RÉPARATION DE LA PELLE MÉCANIQUE NO 13 : autoriser paiement de la facture WD08264 de Bock Inc. - 9 461,78 \$

7.2 RECONSTRUCTION DU PONT P-1516 SUR LE CHEMIN ROBINSON : acquisition des parties du lot 1137 - mandat au notaire et autorisation de signatures

7.3 ACHAT DE PNEUS POUR NIVELEUSE NO 29 : examen des soumissions reçues et adjudication du contrat, le cas échéant

7.4 RÉFECTION DES BORDURES - ROUTE 139 (rapport du directeur des travaux publics) : examen de la soumission reçue et adjudication du contrat, le cas échéant

7.5 DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DES SECTEURS NORD SUTTON ET SUTTON OUEST : demande d'autorisation pour le lancement d'un appel d'offres

- 7.6 FOURNITURE D'ENDUIT BITUMINEUX EB-10C, EB-10S ET EB-5 POUR L'ANNÉE 2010 : examen des soumissions reçues et adjudication du contrat, le cas échéant
- 7.7 ACHAT DE BORNES-FONTAINES - 2 UNITÉS : en remplacement, sur la rue Principale Sud
- 7.8 POSTE DE CONTREMAÎTRE : embauche permanente et révision salariale
- 7.9 ACHAT DE COMPOSTEURS

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES :

- 8.1 PACTE RURAL : autorisation de la dépense et du paiement de la participation financière de la Municipalité, pour l'année 2010, aux organismes suivants: Arts Sutton inc. et Centre d'Action bénévole de Sutton
- 8.2 INVITATION À PARTICIPER AU CINQUIÈME ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC : tarif triennal 870. \$ ou versement annuel de 333. \$ pour les années 2010, 2011 et 2012
- 8.3 INSCRIPTION DE MME RENÉE ROULEAU, GREFFIÈRE, À LA COMAQ : autoriser la dépense et le paiement des frais au montant de 405,00 \$, plus taxes
- 8.4 COURS DE PERFECTIONNEMENT/COMAQ
« NOUVELLES OBLIGATIONS DES MUNICIPALITÉS »: autorisation de la dépense et du paiement des inscriptions de Me Pierre Ménard, directeur général, et Mme Renée Rouleau, greffière - 375,00 \$/par personne, plus taxes
- 8.5 DÉSIGNER MME RENÉE ROULEAU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION
- 8.6 NOMINATION DE MME RENÉE ROULEAU À TITRE DE COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
- 8.7 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : auxiliaires pompiers
- 8.8 AMENDER LA RÉSOLUTION NO 2010-03-112 : pour lire « Le Bocal comme nom de l'organisme » et non Le Labohem
- 8.9 11^e CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL - 22 au 24 septembre 2010, Ville de Saguenay : autoriser dépense et paiement de l'inscription de Mme Nathalie Mireault, 375,00 \$ (forfait mercredi-jeudi), plus frais d'hébergement et déplacement
- 8.10 PISCINE MUNICIPALE : autorisation - salaires 2010 pour les postes de sauveteurs, assistants-sauveteurs, moniteurs et assistants-moniteurs
- 8.11 RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS ENTRE LA CROIX-ROUGE ET LA MUNICIPALITÉ : autorisation de signatures

9. AUTRES

- 9.1 SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS : autorisation - mise en place du service
- 9.2 FÊTE DU 1^{ER} JUILLET 2010 : remettre congé au vendredi, le 2 juillet
- 9.3 CLUB DES VOITURIERS DE BROME : demande l'autorisation de traverser le terrain municipal à Sutton Junction
- 9.4 TOURNOI DE LIGUE DE BALLE MOLLE : appui de la demande de permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
- 9.5 PROGRAMME « CLIMAT MUNICIPALITÉS » DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS : mandat à la firme Enviro-accès inc.
- 9.6 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE COWANVILLE ET RÉGION : demande d'une contribution financière de 334,00 \$
- 9.7 COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE :
 - 9.7.1 Démission de M. Denis Boulanger à titre de président
 - 9.7.2 Acceptation du dépôt du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2010
 - 9.7.3 Acceptation du dépôt du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2010
 - 9.7.4 Nomination d'un membre

9.8 ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI : renouvellement des municipalités membres

9.9 Retiré

9.10 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 191 SUR LA SUBVENTION AUX ARTISTES PROFESSIONNELS DES ARTS VISUELS ET DES MÉTIERS D'ART (EXERCICE FINANCIER 2010)

10. CORRESPONDANCE

10.1 LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) : dépôt du rapport annuel 2009

10.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE DE SUTTON: dépôt du rapport annuel

11. VARIA

11.1 AFFECTATION DU DON DE 1 500. \$ REÇU DU CENTRE DE VIPASSANA DU QUÉBEC AU DÉJEUNER TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE SUTTON

11.2 RESTAURANT TARTINIZZA - FERMETURE DE LEUR STATIONNEMENT LE 16 JUILLET 2010 : prêt d'équipement de la Ville (4 poubelles, 2 bacs de recyclage, 6 tables de pique-nique, 2 barrières jaunes)

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

2010-06-233

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-234

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2010

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2010 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2010, tel que rédigé

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2010-06-235

**EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} MAI
AU 7 JUIN 2010**

Les membres du conseil examinent la liste des comptes à payer du 1^{er} mai au 7 juin 2010 s'élevant à 274 092,60 \$.

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer du 1^{er} mai au 7 juin 2010 s'élevant à 274 092,60 \$.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT
LE BORDEREAU DES PAIES, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS
DU RÈGLEMENT NO 02 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 31 MAI
2010**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02, pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2010, s'élevant à 177 646,80 \$.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES
CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 01
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 31 MAI 2010**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01, pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2010.

2010-06-236

**INSCRIPTION DE LA VILLE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC POUR
FINS DE TPS : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

QUE Suzanne Lessard, trésorière, soit et elle est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire pour fins de TPS.

QUE le Ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à Suzanne Lessard, trésorière, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR pour fins de TPS.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DU MOIS DE MAI 2010 DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de mai 2010 des permis de construction, de rénovation/réparation/transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS GÉNÉRAUX ET DES PERMIS DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, daté mai 2010, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

2010-06-237

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE SPÉCIALE DU 28 AVRIL ET SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2010

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux de la séance spéciale du 28 avril et de la séance ordinaire du 19 mai 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-238

DEMANDE DE DM2010-004 : 106 CHEMIN LASSONDE (MARGE ARRIÈRE)

- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à régulariser une situation existante au 106, chemin Lassonde ;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a fait un agrandissement en 2007, pour lequel une dérogation mineure a été octroyée, afin d'autoriser un agrandissement à cinq (5) mètres de la limite arrière du lot ;
- CONSIDÉRANT QU'** après les travaux, un arpenteur-géomètre a émis un certificat de localisation définissant la marge arrière à 4,75 mètres ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice au demandeur ;
- CONSIDÉRANT QUE** le fait d'octroyer la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, dans leurs droits de propriété ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme juge que la

demande de dérogation est considérée comme mineure et ce, en lien avec l'usage existant ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-04-42) **et d'approuver** la demande de dérogation mineure *DM2010-004* pour le 106, chemin Lassonde et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-239

DEMANDE DE PIIA2010-006 (retour) : 2, RUE PINE (AFFICHAGE)

CONSIDÉRANT QU' il s'agisse d'un retour pour la demande d'installation d'une enseigne au 2, rue Pine ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sera faite de cèdre avec lettrage en uréthane, de couleur noire ;

CONSIDÉRANT QUE la forme sera de forme ronde, mesurant (selon la méthode pour carré ou rectangle) 44" x 44" ;

CONSIDÉRANT QUE l'affiche devait s'apposer sur la corniche de l'avant-toit, mais l'intégration fut jugée défavorable selon les critères du *Règlement du PIIA no 73* ;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes au 2^e étage sont prohibées selon le règlement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne perpendiculaire, sur poteaux, à 4 mètres au maximum du sol, reste la meilleure solution ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la Cv-2 (*Règlement no 405*) et C-03 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés ne rencontrent pas les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-05-53) pour la demande de *PIIA2010-006*, pour le 2A, rue Pine à Sutton, **et de suggérer** une enseigne sur poteaux, à quatre (4) mètres de haut au maximum et

dont l'enseigne arriverait à niveau avec le dessous de l'avant-toit.

ET

Vu qu'une enseigne perpendiculaire ne peut être intégrée au bâtiment en vertu de la réglementation en vigueur, **recommander** au demandeur d'opter pour des couleurs s'harmonisant davantage à celles de la bâtisse.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-240

DEMANDE DE PIIA2010-015 : 1, RUE CHURCH (TOITURE)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à remplacer le revêtement de toiture des trois sections de toiture de la maison ;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la véranda est présentement en goudron et le toit de l'arrière du bâtiment est de tôle ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement sera de bardeaux d'asphalte, de couleur gris foncé, comme la couleur de la toiture principale ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la Rap-1 (*Règlement no 405*) et H-26 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation no 10-05-57 du Comité consultatif d'urbanisme et **d'approuver** la demande de PIIA2010-015 pour le 1, rue Church à Sutton, pour le changement de toiture et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-241

DEMANDE DE PIIA2010-016 : 33, RUE PLEASANT (REVÊTEMENT DU BÂTIMENT EXTÉRIEUR)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le changement du revêtement du bâtiment pour le 33, rue Pleasant ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement actuel est de canexel et présente des problèmes d'infiltration ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de rechange sera de maibec, dans le

même ton de beige ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la Rb-3 (*Règlement no 405*) et H-14 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration*

architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-05-58) **et d'approuver** la demande de *PIIA2010-016* pour le 33, rue Pleasant à Sutton, pour le changement de revêtement et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-242

DEMANDE DE PIIA2010-017 : 81, RUE PRINCIPALE NORD (PEINTURE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à repeindre le revêtement extérieur, de bois, au 81, rue Principale Nord ;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs choisies sont : *blé* pour la couleur de fond, *beige* pour les planches de coin, les moulures, les galeries, les escaliers et les garde-corps et un ton *bourgogne* pour la main courante ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la Rb-2 (*Règlement no 405*) et H-16 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PICA) de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no

10-05-59) et d'approuver la demande de PIIA2010-017 pour le 81, rue Principale Nord à Sutton, afin de repeindre le bâtiment extérieur et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-243

DEMANDE DE PIIA2010-018 : 17 E, RUE PRINCIPALE NORD (AFFICHAGE)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau dans l'espace communautaire et une sur la rotonde ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sur le bâtiment aura une dimension de 40 cm x 30 cm et celle sur poteaux de 96 cm x 76 cm, surplombée d'un cintre de 121 cm x 60 cm, pour une superficie totale de 2,06 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs seront : le noir, le blanc et une touche de lime ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les enseignes proposées ont un caractère trop rustique relativement à l'architecture du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que la hauteur de l'installation sur poteaux devra être conforme aux 4 mètres réglementaires ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la Cv-2 (*Règlement no 405*) et C-3 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-05-62) et d'approuver la demande de PIIA2010-018 pour le 17 E, rue Principale Nord, pour l'affichage sur poteaux et sur la rotonde, en respectant la hauteur réglementaire sur l'affichage sur poteaux, et ce conditionnel à l'enlèvement du cintre.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-244

DEMANDE DE PIIA2010-019 : 6, RUE PLEASANT (CHANGER LE REVÊTEMENT DU GARAGE ATTACHÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL, EN COUR ARRIÈRE)

- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à changer le revêtement du garage attaché au bâtiment principal en cour arrière ;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur désire changer le revêtement actuel pour du clin de vinyle ;
- CONSIDÉRANT QUE** la couleur choisie sera gris pâle, comme le bâtiment principal ;
- CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située dans la Rbp-1 (*Règlement no 405*) et H-24 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-05-60) et **d'approuver** la demande de PIIA2010-019 pour le 6, rue Pleasant à Sutton, afin de changer le revêtement du garage attaché au bâtiment principal et ce, tel que soumis et en suggérant l'utilisation du bois ou d'un dérivé.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE D'AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT : LOTS 1076, 1097, 1097-4, 1097-5 ET 1097-6 (CRÉATION DE 14 LOTS ET D'UNE RUE)

Cet item est reporté.

2010-06-245

EMBAUCHE DE M. JEAN-PIERRE DUFAULT

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de M. Jean-Pierre Dufault comme employé permanent, portant le titre d'inspecteur en bâtiments, adjoint, à raison de 31½ heures par semaine, au taux horaire de vingt dollars (20,00 \$).

ET

DE LE NOMMER « personne désignée pour l'application des dispositions relatives aux clôtures moyennes, aux fossés mitoyens, aux fossés de drainage et à

découvert », conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-246

EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE : RAPPORT NO 2010-16 DU DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Alexis Noel, à titre de stagiaire et inspecteur en bâtiments, adjoint, au service de l'aménagement, pour la période estivale, soit du 8 juin à la fin d'août 2010, au taux horaire de dix-sept dollars (17,00 \$) et à raison de 35 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

PROJET SUTTON - INNOVATION ROUTIÈRE REFCON INC. : DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDEP

Cet item est reporté.

PROJET SUTTON - ENTENTE ENTRE INNOVATION ROUTIÈRE REFCON INC. ET LA VILLE DE SUTTON

Cet item est reporté.

2010-06-247

RÉPARATION DE LA PELLE MÉCANIQUE NO 13 : AUTORISER PAIEMENT DE LA FACTURE WD08264 DE BOCK INC. - 9 461,78 \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture WDO8264 de Bock Inc., au montant de neuf mille quatre cent soixante et un dollars et soixante-dix-huit cents (9 461,78 \$), taxes incluses, pour la réparation de la pelle mécanique no 13.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-248

RECONSTRUCTION DU PONT P-1516 SUR LE CHEMIN ROBINSON:

**ACQUISITION DES PARTIES DU LOT 1137 - MANDAT AU NOTAIRE
ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec effectuera la reconstruction du pont P-01516 sur le chemin Robinson et que la Municipalité doit faire l'acquisition d'une partie du lot 1137 pour l'élargissement dudit chemin à l'intersection du ruisseau Alder ;

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER Me Marcel Tétreault, notaire, à préparer les actes notariés nécessaires à l'acquisition de deux parties du lot 1137 du cadastre officiel du Canton de Sutton pour l'élargissement du chemin Robinson, à l'intersection du ruisseau Alder.

ET

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits actes **et d'autoriser** une dépense à ce sujet n'excédant pas cinq cents dollars (500,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-249

ACHAT DE PNEUS POUR NIVELEUSE NO 29

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Suite à l'appel d'offres lancé pour l'achat de 4 pneus « recap » pour la niveleuse no 29, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Soumission (taxes incluses)
Pneus Bélisle Québec (fourniture) + O.K .Centre du Pneu F.M.L.inc. (installation)	8 721,68 \$
	9 042,60 \$

N. Bernard inc. (fourniture et installation)	
--	--

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de 4 pneus « recap », pour la niveleuse no 29, au plus bas soumissionnaire conforme, Pneus Bélisle Québec, au montant de huit mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-neuf cents (8 388,69 \$), taxes incluses, et le contrat pour l'installation desdits pneus à O.K. Centre du pneu F.M.L., au montant de trois cent trente-deux dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (332,99 \$), taxes incluses, le tout tel que détaillé à la soumission de Pneus Bélisle Québec datée le 19 mai 2010 pour la fourniture de pneus et à la soumission de O.K. Centre du Pneu F.M.L. inc., datée le 19 mai 2010, pour l'installation desdits pneus.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-250 RÉFECTION DES BORDURES - ROUTE 139 (RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS : EXAMEN DE LA SOUMISSION REÇUE ET ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU QUE le service des travaux publics recommande de faire exécuter la portion de réfection des bordures seulement, sur la route 139, par un entrepreneur, sur environ 359 mètres, vu que les coûts pour faire ces travaux à l'interne seraient plus élevés ;

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la réfection des bordures sur la route 139, sur environ 359 mètres, à Construction DLP, au montant approximatif de sept mille cinq cent trente-neuf dollars (7 539,00 \$), plus taxes, le tout tel que décrit à la soumission no 3335 de Construction DLP, datée le 18 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-251

DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DES SECTEURS NORD SUTTON ET SUTTON OUEST POUR LA SAISON 2010-2011 AVEC OPTIONS

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres pour le déneigement et le déglacage des chemins des secteurs Nord Sutton et Sutton Ouest pour la saison 2010-2011, avec l'option de deux années supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-252

FOURNITURE D'ENDUIT BITUMINEUX EB-10C, EB-10S ET EB-5 POUR L'ANNÉE 2010 : EXAMEN DES SOUMISSIONS REÇUES ET

ADJUDICATION DU CONTRAT

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Suite à l'appel d'offres lancé pour la fourniture d'enduit bitumineux EB-10C, EB-10S et EB-5, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix unitaire Mélange EB-10C (avant taxes)	Prix unitaire Mélange EB-10S (avant taxes)	Prix unitaire Mélange EB-5C (avant taxes)
Pavages Maska inc.	74,00 \$ / tonne	72,00 \$ / tonne	79,00 \$ / tonne
Sintra inc.	77,25 \$ / tonne	74,50 \$ /_tonne	87,60 \$ / tonne
Construction DJL inc.	88,00 \$ / tonne	87,00 \$ / tonne	93,00 \$ / tonne

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture d'enduit bitumineux EB-10C, EB-10S et EB-5, pour l'année 2010, au plus bas soumissionnaire conforme, Pavages Maska inc., aux prix unitaires indiquées dans le tableau ci-dessus, aux conditions décrites dans les documents de soumission et jusqu'à concurrence du montant budgété pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-253

ACHAT DE BORNES-FONTAINES - 2 UNITÉS : EN REMPLACEMENT, SUR LA RUE PRINCIPALE SUD

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection des trottoirs le long de la rue Principale Sud, deux (2) bornes-fontaines doivent être remplacées en face du 67 et 79 rue Principale Sud;

POUR CE MOTIF,

Sur la proposition M. le conseiller Charles Weldon

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de deux (2) unités de bornes-fontaines au coût de deux mille cinq cent dix-huit dollars et quatre-vingt-sept cents (2 518,87 \$) chacune, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-254

POSTE DE CONTREMAÎTRE : EMBAUCHE PERMANENTE ET RÉVISION SALARIALE

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche permanente de M. Ian Westover, à titre de contremaître au service des travaux publics, à compter du 8 juin 2010, et **de fixer** son salaire annuel à soixante-quatre mille dollars (64 000,00 \$).

Adoptée à l'unanimité

2010-06-255

ACHAT DE COMPOSTEURS

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de 25 unités de composteurs de la firme Nova Envirocom au coût de cinquante-huit dollars et soixante-dix-neuf cents (58,79 \$) l'unité, **et d'autoriser** un prix de revente au montant de soixante dollars (60,00 \$).

Adoptée à l'unanimité

2010-06-256

PACTE RURAL : AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ, POUR L'ANNÉE 2010, AUX ORGANISMES SUIVANTS : ARTS SUTTON INC. ET CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE SUTTON

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement de la participation financière de la Municipalité, pour l'année 2010 dans le cadre du Pacte rural, aux organismes suivants :

Organismes	Participation financière 2010 de la Municipalité
Arts Sutton inc.	3 875. \$
Centre d'Action bénévole de Sutton	2 000. \$

Adoptée à l'unanimité

2010-06-257

INVITATION À PARTICIPER AU CINQUIÈME ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC : tarif triennal 870. \$ ou versement annuel de 333. \$ pour les années 2010, 2011 et 2012

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le virement des crédits budgétaires suivants :

Prendre un montant de 910,00 \$ du poste 02 701 50 516 (location équipements terrain de jeux) *et l'affecter au poste 02 701 50 494 (cotisations et abonnements).*

ET

D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité à la 5^e édition (2010-2012) des Fleurons du Québec **et d'autoriser** le paiement du tarif triennal à ce sujet au montant de huit cent soixante-dix dollars (870,00 \$), plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-258

INSCRIPTION DE MME RENÉE ROULEAU, GREFFIÈRE, À LA COMAQ : AUTORISER LA DÉPENSE ET LE PAIEMENT DES FRAIS AU MONTANT DE 405,00 \$, PLUS TAXES

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette

Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement de l'inscription de Mme Renée Rouleau, greffière, comme membre de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), au montant de quatre cent cinq dollars (405,00 \$), plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-259

COURS DE PERFECTIONNEMENT/COMAQ « NOUVELLES OBLIGATIONS DES MUNICIPALITÉS » : AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT DES INSCRIPTIONS DE ME PIERRE MÉNARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ET MME RENÉE ROULEAU, GREFFIÈRE, 375,00 \$/PAR PERSONNE, PLUS TAXES

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement des frais d'inscriptions de Me Pierre Ménard, directeur général, et Mme Renée Rouleau, greffière, au cours de perfectionnement/COMAQ « Nouvelles obligations des municipalités », à Saint-Hyacinthe, le 8 juin 2010, au montant de 375,00 \$/par personne, plus les taxes applicables, et le remboursement des frais encourus pour participer audit cours sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-260

DÉSIGNER MME RENÉE ROULEAU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER Mme Renée Rouleau responsable de l'accès à l'information à la Ville de Sutton.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-261

NOMINATION DE MME RENÉE ROULEAU À TITRE DE COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Renée Rouleau commissaire à l'assermentation.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-262

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : AUXILIAIRES POMPIERS

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche des auxiliaires pompiers suivants pour le Service de sécurité incendie Sutton :

- M. Steven St-Amour ;
- M. Jordan de la Mare ;
- M. Blair Cook ;
- M. Ethan O'Donnell ;
- M. François Thibault.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-263

AMENDER LA RÉOLUTION NO 2010-03-112 : POUR LIRE « LE BOCAL » COMME NOM DE L'ORGANISME ET NON LE LABOHEM

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution no 2010-03-112 pour lire « Le Bocal » comme nom de l'organisme au lieu de Le Labohem dans le tableau qui apparaît à ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-264

11^E CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL - 22 ET 23 SEPTEMBRE 2010, VILLE DE SAGUENAY : AUTORISER LA DÉPENSE ET LE PAIEMENT DE L'INSCRIPTION DE MME NATHALIE MIREAULT, 375,00, PLUS TAXES, PLUS FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DÉPLACEMENT

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
 Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
 IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le virement des crédits budgétaires suivants :

Prendre un montant de 300,00 \$ du poste 02 701 50 516 (location équipements terrain de jeux) *et l'affecter au poste 02 701 50 454 (formation).*

ET

D'AUTORISER la dépense et le paiement des frais d'inscription de Mme Nathalie Mireault à la 11^e Conférence annuelle du Loisir municipal, les 22 et 23 septembre 2010, à la Ville de Saguenay, au montant de trois cent soixante-quinze dollars (375,00 \$), plus les taxes applicables, **et d'autoriser** le remboursement des frais encourus pour participer audit colloque sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-265

PISCINE MUNICIPALE : AUTORISATION - SALAIRES 2010 POUR LES POSTES DE SAUVETEURS, ASSISTANTS-SAUVETEURS, MONITEURS ET ASSISTANTS-MONITEURS

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
 Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
 IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les salaires suivants, pour l'année 2010, pour le personnel à la piscine municipale :

Sauveteurs	Salaires
Sandrine Cabana-Degani	14,75 \$
Geneviève Bergeron Piette	14,25 \$
Sophie Brault	13,75 \$
Dorielle Bouchard	14,25 \$
Moniteurs	Salaires
Sandrine Cabana-Degani	14,25 \$
Geneviève Bergeron Piette	13,75 \$
Sophie Brault	13,50 \$
Dorielle Bouchard	13,75 \$
Andréanne Turgeon	13,25 \$
Jeanne Lassalle	13,25 \$
Assistants-moniteurs	Salaires
Sarah Bailey	9,75 \$
Émilie Bailey	9,75 \$
Frédéric Sirois	10,00 \$

Karina Champigny	10,00 \$
Tiffany Quinn	9,75 \$
Laurent Noisaeux	9,50 \$
Rebecca Van Gueluwe	9,50 \$
Assistants-sauveteurs	Salaires
Sarah Bailey	10,25 \$
Émilie Bailey	10,25 \$
Frédéric Sirois	10,00 \$
Karina Champigny	10,00 \$
Tiffany Quinn	9,50 \$
Laurent Noisaeux	9,50 \$
Rebecca Van Gueluwe	9,50 \$
Jeanne Lasalle	9,50 \$

ET

D'AUTORISER le remboursement des frais encourus par Sandrine Cabana-Degani et Dorielle Bouchard pour suivre les cours de requalification suivants pour l'année 2010 :

Sauveteurs	Cours	Montant à rembourser (taxes incluses)
Sandrine Cabana-Degani	Croix-Rouge canadienne - certifié moniteur de sécurité aquatique	77,00 \$
Dorielle Bouchard	Société de sauvetage - sauveteur national piscine-RCR	66,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2010-06-266

**RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE D'ENTENTE DE SERVICES
AUX SINISTRÉS ENTRE LA CROIX-ROUGE ET LA MUNICIPALITÉ:
AUTORISATION DE SIGNATURES**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le virement des crédits budgétaires suivants :

Prendre un montant de 15,00 \$ du poste 02 291 00 499 (premier répondants) *et l'affecter au poste 02 520 00 494 (santé abonnements).*

ET

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, le renouvellement de la lettre d'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité **et d'autoriser** à ce sujet le paiement de la contribution annuelle de la Municipalité au montant de cinq cent quatorze dollars et quatre-vingt cents (514,80 \$).

Adoptée à l'unanimité

2010-06-267

SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS : AUTORISATION - MISE EN PLACE DU SERVICE

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'engagement de la Ville de Sutton pour s'assurer de mettre en place un service de Premiers répondants **et d'autoriser** le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie Sutton, à titre de responsables du service de Premiers répondants, à signer un protocole d'entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-268

FÊTE DU 1^{ER} JUILLET 2010 : REMETTRE CONGÉ AU VENDREDI, LE 2 JUILLET

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE REMETTRE le congé de la Fête du 1^{er} juillet 2010, à vendredi, le 2 juillet 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-269

CLUB DES VOITURIERS DE BROME : DEMANDE L'AUTORISATION DE TRAVERSER LE TERRAIN MUNICIPAL À SUTTON JUNCTION

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE PERMETTRE aux membres du Club des Voituriers de Brome de traverser le terrain municipal à Sutton Junction aux dates suivantes :

- 21, 22, 23 et 24 mai 2010 ;
- 4, 5 et 6 juin 2010 ;
- 23, 24, 25, 26 et 27 juin 2010 ;
- 16 juillet au 25 juillet 2010 ;
- 6, 7 et 8 août 2010 ;
- 20, 21 et 22 août 2010 ;
- 17, 18 et 19 septembre 2010 ;
- 8, 9, 10 et 11 octobre 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-270

TOURNOI DE LIGUE DE BALLE MOLLE : APPUI DE LA DEMANDE DE PERMIS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER l'appui de la Ville de Sutton à la demande de la Fondation Boulanger-Bédard pour l'obtention d'un permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, et ce pour le tournoi de balle molle qui aura lieu les 24, 25, 26 et 27 juin 2010 au parc municipal de la Ville de Sutton.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-271

PROGRAMME « CLIMAT MUNICIPALITÉS » DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS : MANDAT À LA FIRME ENVIRO-ACCÈS INC.

CONSIDÉRANT QUE le GIEC (Groupe d'experts international sur l'évolution du climat) de l'ONU estime que les pays industrialisés doivent réduire **RADICALEMENT** leurs émissions de GES (gaz à effet de serre) afin de stabiliser les concentrations atmosphériques mondiales ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques, dont les conséquences néfastes sont de plus en plus omniprésentes, sont attribuables à l'augmentation importante de nos émissions de GES et que ces changements climatiques vont exercer une pression sur les infrastructures municipales entre autres ;

CONSIDÉRANT QUE 50% des émissions de GES sont sous contrôle ou l'influence des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le cadre de son plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, s'est donné des cibles de réduction des émissions des GES pour le Québec de 6% sous les niveaux d'émissions de 1990 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du récent sommet de Copenhague le

gouvernement a haussé sa cible de réduction à 20% pour 2020 ;

- CONSIDÉRANT** l'existence du programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui subventionne à 90% les municipalités pour qu'elles se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action pour les réduire ;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités n'ont que 10% de la subvention à octroyer et que le temps du personnel affecté au projet est remboursable à même ce montant ;
- CONSIDÉRANT QU'** Enviro-accès, organisme à but non lucratif, compte une équipe d'ingénieurs chimistes chevronnés qui ont déjà réalisé de tels projets pour des entreprises et pour des municipalités ;
- CONSIDÉRANT QU'** Enviro-accès propose une formule de clé en main pour permettre à la Ville de Sutton de se doter d'un inventaire de ses émissions de GES et d'élaborer un plan d'action pour les réduire ;

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Sutton s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action conformes aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du Programme Climat municipalités.

QUE la firme Enviro-accès inc., organisme à but non lucratif, soit mandatée pour la préparation de l'inventaire de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction.

QUE Me Pierre Ménard, directeur général de la Municipalité, soit délégué pour gérer les différentes demandes d'autorisation liées à la demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-272

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE COWANVILLE ET RÉGION : DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 334,00 \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le virement des crédits budgétaires suivants :

Prendre un montant de 334,00 \$ du poste 02 291 00 499 (premiers répondants) *et l'affecter au poste 02 520 00 970 (contributions santé).*

ET

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière à l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région, au montant de trois cent trente-quatre dollars (334,00 \$) et ce suite à la demande de l'APHCPR, datée le 12 mai 2010, afin que la Ville de Sutton devienne un collaborateur majeur dans le projet pour une accessibilité universelle (bilingue) dans la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-273

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE : DÉMISSION DE M. DENIS BOULANGER À TITRE DE PRÉSIDENT

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de M. Denis Boulanger à titre de président de la Commission culture et patrimoine **et le remercier** de son bon travail au sein de ladite Commission.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-274

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE : ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 AVRIL 2010

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission culture et patrimoine tenue le 16 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-275

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE : ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 MAI 2010

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission culture et patrimoine tenue le 27 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-276

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE : NOMINATION D'UN MEMBRE

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Frédéric Gauld membre de la Commission culture et patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-277

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI : RENOUELEMENT DES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Madame la conseillère Dominique Parent et Monsieur le conseiller Sébastien Landry membres délégués de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-278

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 191 SUR LA SUBVENTION AUX ARTISTES PROFESSIONNELS DES ARTS VISUELS ET DES MÉTIERS D'ART (EXERCICE FINANCIER 2010)

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Dominique Parent qu'à une prochaine séance du conseil, elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement no 191 sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2010).

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion, copie du projet de règlement étant déposé en même temps que le présent avis.

LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) : DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2009

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport annuel 2009 de La Mutuelle des municipalités du Québec.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE DE SUTTON : DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2009-2010 DU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport 2009-2010 du Réseau Biblio de la Montérégie.

GRAPP (GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ACTION SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE) : DÉPÔT PAR MME PATRICIA LEFÈVRE, COORDONNATRICE, D'UNE PLAINTE ET DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance déposée par Mme Patricia Lefèvre, coordonnatrice pour le Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP), datée le 6 juin 2010 et ayant pour objet une plainte et demande d'accès à l'information relative à une nouvelle construction résidentielle sur le lot 1659-2.

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN MANDAMUS (...), JUGEMENT DÉCLARATOIRE, NULLITÉ ET DOMMAGES-INTÉRÊTS RÉ-AMENDÉE (articles 33, 110, 453 et 844 C.p.c.) DÉPOSÉE PAR M. LOUIS BEAUREGARD

Les membres du conseil prennent connaissance de la requête introductive d'instance en mandamus (...), jugement déclaratoire, nullité et dommages-intérêts ré-amendée (articles 33, 110, 453 et 844 C.p.c.), déposée par M. Louis Beauregard.

10-06-279

AFFECTATION DU DON DE 1 500. \$ DU CENTRE VIPASSANA DU QUÉBEC AU DÉJEUNER DU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE SUTTON

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AFFECTER le don reçu du Centre Vipassana du Québec, au montant de mille cinq cents dollars (1 500. \$), au déjeuner du Tournoi de golf du Maire de Sutton.

Adoptée à l'unanimité

10-06-280

RESTAURANT TARTINIZZA - FERMETURE DE LEUR STATIONNEMENT, VENDREDI LE 16 JUILLET 2010 : AUTORISATION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT DE LA VILLE (4 POUBELLES, 2 BACS DE RECYCLAGE, 6 TABLES DE PIQUE-NIQUE, 2 BARRIÈRES JAUNES

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le prêt d'équipement de la Ville pour les activités du Restaurant Tartinizza lors de la fermeture de leur stationnement, vendredi le 16 juillet 2010, soit :

- 4 poubelles ;
- 2 bacs de recyclage ;
- 6 tables de pique-nique ;
- 2 barrières jaunes.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2010-06-281

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 21h08.

Adoptée à l'unanimité

Laval Perreault
Maire suppléant

Renée Rouleau
Greffière